



ministère
éducation
nationale



1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi et l'égalité de ses citoyens, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République organise la séparation des religions et de l'État. Elle est garante d'un droit de conscience, religieux ou spirituel. Elle a pour objet de servir l'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la liberté de conscience et l'égalité de tous dans le respect de l'ordre public.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses convictions.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression de la part des établissements de leur ordre scolaire.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans les limites des lois et des règlements de l'École comme du respect des valeurs fondamentales de la République.

9 La laïcité garantit le respect de toutes les religions et des lieux de culte, ainsi que des autres pratiques traditionnelles de la République. Sa mise en œuvre est assurée par la loi.

10 Il appartient à tous les personnels de la République de veiller à l'application de la laïcité dans les établissements de l'enseignement scolaire.

11 Les personnels ne peuvent pas manifester leurs convictions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Ils ne garantissent pas l'adhésion à une doctrine religieuse ou philosophique. Ils ne sont pas soumis à la tutelle de l'État. Ils ne sont pas soumis à la tutelle de l'État. Ils ne sont pas soumis à la tutelle de l'État.

13 Plus aucun établissement scolaire ne peut être soumis à la tutelle de l'État.

14 Dans les établissements scolaires publics, les signes de foi sont interdits. Ils sont interdits dans les établissements scolaires publics.

15 Plus aucun établissement scolaire ne peut être soumis à la tutelle de l'État.

Charte de la laïcité à l'École

Les mots-clés de la charte et les programmes d'enseignement

Afin que la Charte de la laïcité à l'École prenne tout son sens aux yeux des élèves, les valeurs, les principes et les notions majeures qu'elle met en jeu (citoyenneté, croyance, culture, devoir, discrimination, droit, égalité, laïcité, liberté, religion, République) doivent pouvoir être abordés dans le cadre des enseignements.

La pédagogie de la Charte peut être conduite à partir de la mise en corrélation de ses notions majeures avec des éléments figurant dans les programmes d'enseignement, de l'école au lycée. Si certaines disciplines sont plus particulièrement concernées (l'instruction ou éducation civique, l'histoire ou encore la philosophie), toutes peuvent contribuer à l'explicitation du principe de laïcité, à partir de la Charte.

Un certain nombre d'exemples mettent ci-dessous en regard une notion majeure de la Charte avec des éléments précis des programmes de l'école, du collège ou du lycée. Ces exemples n'ont pas de dimension prescriptive, ni l'ambition de l'exhaustivité. Ce sont de premières pistes de réflexion et de travail pédagogique.

Pour faciliter l'appropriation par les élèves du principe de laïcité, il est important de s'appuyer sur des exemples signifiants pour eux. La littérature peut offrir des supports intéressants pour cela, dès l'école primaire.

En histoire, l'enseignement laïque des faits religieux et des civilisations peut conduire à un travail en lien avec les notions de croyance, de religion et de culture. C'est aussi le cas en français, quand sont abordés dans un questionnement littéraire et culturel les textes fondateurs de certaines religions.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.

<p>Citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction civique et morale, école primaire, cycle 3 : Notions de droits et de devoirs ; Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ; Démocratie représentative ; l'élaboration de la loi et son exécution. • Histoire, école primaire, cycle 3 : La Révolution française. • Éducation civique, 3^{ème} : partie I « La République et la citoyenneté », thème 2 « Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne » ; partie II « La vie démocratique », thème 1 « La vie politique ». • Éducation civique, 2^{nde} professionnelle : le programme est construit autour de la question « vivre en citoyen ». Les différents thèmes au programme invitent à construire la citoyenneté à partir de l'environnement quotidien de l'élève ou de l'apprenti pour l'élargir aux représentations et expériences de la vie sociale. • Éducation civique, juridique et sociale : l'analyse de la notion de citoyenneté structure l'ensemble du programme sur les trois années du lycée général. • Philosophie séries générales : champ d'étude : la politique. Notions : Série L, la société, la justice et le droit, l'État ; série ES, la société et les échanges, la justice et le droit, l'État ; série S, la société et l'État, la justice et le droit.
<p>Croyance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie, séries générales : champ d'étude : la culture. Notion : la religion. Repère : croire/savoir. • Philosophie, séries technologiques : champ d'étude : la vérité. Notions : la raison et la croyance. • Histoire des arts, lycée : thématique « Arts et sacré ». Cette thématique invite à interroger les œuvres d'art dans leur relation au sacré, aux croyances, à la spiritualité. • Éducation civique, juridique et sociale, terminale : thème 2 « Pluralisme des croyances et des cultures dans une république laïque ».
<p>Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Géographie, 4^{ème} : partie III « Questions sur la mondialisation », thèmes 1 et 2 « La mondialisation et la diversité culturelle » et « la mondialisation et ses contestations ». • Philosophie, séries générales et technologiques : champ d'étude : la culture.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.

	<ul style="list-style-type: none">• Français, classe terminale préparatoire au baccalauréat professionnel : objet d'étude « Identité et diversité », traité à partir des problématiques suivantes : En quoi l'autre est-il semblable et différent ? Comment transmettre son histoire, son passé, sa culture ? Doit-on renoncer aux spécificités de sa culture pour s'intégrer dans la société ?• Histoire des arts, collège : thématique « Arts, créations, cultures ». Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art à travers les cultures, les sociétés, les civilisations dont elles construisent l'identité et la diversité.• Histoire des arts, lycée : thématique « Arts, sociétés, cultures ». Parmi les pistes d'étude possibles, on peut explorer des problématiques comme l'art et l'appartenance à une religion, ou l'art et les identités culturelles.• Éducation civique, juridique et sociale, terminale : thème 2 « Pluralisme des croyances et des cultures dans une République laïque » : ce thème peut notamment donner lieu à des travaux et des débats sur la question « Culture commune et diversités culturelles ». Les débats sur l'acceptation de la diversité dans l'espace public, sur les réponses à apporter aux revendications d'expression identitaire et culturelle mettent en jeu la liberté de chacun d'une part, le respect du cadre collectif de la République d'autre part. Ces débats s'inscrivent dans un contexte de transformation du lien historique entre citoyenneté et nation, lui-même lié aux effets de la mondialisation qui favorise la diffusion de nouvelles références culturelles dans les sociétés.
Devoir	<ul style="list-style-type: none">• Instruction civique et morale, école primaire, cycle 3 : importance des règles de droit dans l'organisation des relations sociales, notion de droits et de devoirs.• Éducation civique, 6^{ème} : partie II « L'enfant », particulièrement le thème 3 « Une personne qui a des droits et des devoirs ».• Philosophie, séries générales : champ d'étude : la morale. Notion : le devoir.• Éducation civique, juridique et sociale, terminale : thème 1 « La bioéthique ». Travailler sur le thème de la « bioéthique », c'est, principalement, tenter de démêler l'écheveau des principes normatifs auxquels s'adosse l'action effective et souvent efficace des hommes sur d'autres hommes et même sur la vie en général ; c'est poser la question de la responsabilité humaine à l'égard de la vie et des êtres vivants, de leur conservation ou de leur transformation.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.

Discrimination	<ul style="list-style-type: none">• Instruction civique et morale, école primaire, cycle 3 : Apprentissage des règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie, refus des discriminations de toute nature. Identifier quelques droits des enfants et pouvoir les illustrer par des exemples (être égaux en droits, filles, garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents) ; savoir citer et illustrer quelques cas concrets de discrimination en fonction de l'âge, du sexe, des opinions politiques, des opinions religieuses, de l'appartenance à un groupe humain particulier (nation, région, ethnie...).• Éducation civique, 5^{ème} : l'année est consacrée au thème « La diversité et l'égalité » - Partie I « Des êtres humains, une seule humanité », thème 1 « Différents mais égaux, égalité de droit et discriminations » : il s'agit notamment de montrer comment assimiler les différences de cultures à des différences de nature conduit à la discrimination et au racisme. Partie II, thème 2 « Responsabilité collective et individuelle dans la réduction des inégalités » : lutte contre les inégalités et les discriminations.• Éducation civique, juridique et sociale, terminale : thème 4 « Violence et société ».
Droit	<ul style="list-style-type: none">• Instruction civique et morale, école primaire, cycle 3 : importance des règles de droit dans l'organisation des relations sociales, notions de droits et de devoirs.• Éducation civique, 6^{ème} : partie II « L'enfant », particulièrement le thème 3 « Une personne qui a des droits et des devoirs ». On peut, à partir de l'examen d'une situation de conflit survenue au sein de l'établissement, montrer le rôle de chacun des acteurs en mettant en valeur les différences entre les adultes et les élèves. Une fois cette première amorce effectuée, on peut travailler sur la définition juridique de la minorité et des droits et devoirs qui lui sont attachés (articles 371-1, 371-3 du Code civil). L'étude de quelques articles de la Convention internationale des droits de l'enfant permet de mettre en valeur les droits fondamentaux d'une personne.• Éducation civique, 4^{ème} : l'année est consacrée au thème « Libertés, droit, justice ».• Histoire, 4^{ème} : partie II « La Révolution et l'Empire », thème 1 « Les temps forts de la Révolution » : l'accent est mis notamment sur « l'affirmation de la souveraineté populaire, de l'égalité juridique et des libertés individuelles » ; la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est un repère à connaître.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.*

	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie, séries générales : champ d'étude : la politique. Notions : la justice et le droit. Repère : en fait/en droit.
Égalité	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire, école primaire, cycle 3 : Les premiers empires coloniaux, traite des Noirs et esclavage ; Les Lumières ; la Révolution française : l'aspiration à la liberté et à l'égalité. • Éducation civique, 5^{ème} : l'année est consacrée au thème « La diversité et l'égalité ». • Histoire, 4^{ème} : partie II « La Révolution et l'Empire », thème 1 « Les temps forts de la Révolution » : l'accent est mis notamment sur « l'affirmation de la souveraineté populaire, de l'égalité juridique et des libertés individuelles » ; l'élève doit connaître la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. • Éducation civique, 3^{ème} : partie I « La République et la citoyenneté », Thème 1 « Les valeurs, les principes et les symboles de la République ». • Philosophie, séries générales : champ d'étude : la politique. Repère : identité/égalité/différence.
Laïcité	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction civique et morale, école primaire, cycle 3 : Responsabilité de ses actes ou de son comportement : interdiction d'atteinte à la personne d'autrui, respect des valeurs partagées – Identifier des situations de discrimination contraires aux valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité). • Éducation civique, 6^{ème}, partie I « Le collégien », thème 1 « Les missions et l'organisation du collège » : Le programme préconise de partir du règlement intérieur du collège pour montrer que la laïcité est à la fois une valeur et une pratique. La lecture de la Charte trouve toute sa place dans cette séquence d'enseignement. • Histoire, 4^{ème} : partie III « Le XIXe siècle », thème 2 « L'évolution politique de la France, 1815-1914 » : étude de la séparation des Églises et de l'État. • Éducation civique, 4^{ème} : l'année est consacrée à la question « Libertés, droit, justice ». On peut s'appuyer notamment sur le thème 1 « L'exercice des libertés en France », qui met en valeur « la liberté de conscience (dont les libertés religieuses) » et la laïcité. • Éducation civique, 3^{ème}, partie I « La République et la citoyenneté », Thème 1 « Les valeurs, les principes et les symboles de la République » : parmi les documents de référence, la constitution de 1958, la loi du 9 décembre 2005 sur la séparation

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.

	<p>des Églises et de l'État et la loi du 15 mars 2004 sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics.</p> <ul style="list-style-type: none">• Éducation civique, juridique et sociale, terminale : thème 2 « Pluralisme des croyances et des cultures dans une République laïque ». Ce thème peut notamment donner lieu à des travaux et des débats sur la question « Histoire et actualité de la laïcité ».
Liberté	<ul style="list-style-type: none">• Instruction civique et morale, école primaire, cycle 3 : Responsabilité de ses actes ou de son comportement : interdiction d'atteinte à la personne d'autrui, respect des valeurs partagées – Identifier des situations de discrimination contraires aux valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité)• Éducation civique, 4^{ème} : l'année est consacrée au thème « Libertés, droit, justice ».• Histoire, 4^{ème} : partie II « La Révolution et l'Empire », thème 1 « Les temps forts de la Révolution » : l'accent est mis notamment sur « l'affirmation de la souveraineté populaire, de l'égalité juridique et des libertés individuelles » ; l'élève doit connaître la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.• Éducation civique, 3^{ème} : partie I « La République et la citoyenneté », thème 1 « Les valeurs, les principes et les symboles de la République »• Philosophie séries générales : champ d'étude : la morale. Notion : la liberté.• Philosophie séries technologiques : champ d'étude : la liberté. Notions : la justice et la loi. Repère : en fait/en droit.
Religion	<ul style="list-style-type: none">• Histoire, école primaire, cycle 3 : Le rôle de l'Église au Moyen Âge ; la découverte d'une autre civilisation : l'Islam.• Histoire des arts, école primaire, cycle 3 : Moyen Âge, architecture religieuse, musique religieuse (un chant grégorien) et musique profane (un chant de troubadour) ; les Temps modernes, musique instrumentale et vocale du répertoire baroque et classique (une symphonie, une œuvre vocale religieuse).• Histoire, 6^{ème} : la quatrième partie du programme « Les débuts du judaïsme et du christianisme » est dédiée à l'émergence du judaïsme et du christianisme situés dans leur contexte historique : les principaux éléments de croyance et les textes fondateurs sont mis en perspective avec les cadres politiques et culturels qui furent ceux de leur élaboration.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.

	<ul style="list-style-type: none">• Histoire, 5^{ème} : le programme aborde à plusieurs reprises le fait religieux, dans ses parties I « Les débuts de l'islam », II « L'Occident féodal » (thème 3 « La place de l'Église ») et IV « Vers la modernité, fin XVe-XVIIe siècle » (thème 1 « Les bouleversements culturels et intellectuels (XVe-XVIIe siècles) » - étude de la crise religieuse de la chrétienté).• Philosophie séries générales : champ d'étude : la culture. Notion : la religion. Repère : croire/savoir.
République	<ul style="list-style-type: none">• Instruction civique et morale, école primaire cycle 3 : Notions de droits et de devoirs : identifier et comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs, des symboles de la République française et de l'Union européenne ; connaître une définition du civisme.• Histoire, 4^{ème} : le programme de l'année est en bonne partie centré sur l'étude de la mise en place du régime républicain en France, de la Révolution française à la Grande Guerre. Partie II « La Révolution et l'Empire », thème 1 « Les temps forts de la Révolution » et thème 2 « Les fondations d'une France nouvelle pendant la Révolution et l'Empire » ; partie III « Le XIXe siècle », thème 2 « L'évolution politique de la France, 1815-1914 ».• Éducation civique, 3^{ème} : partie I « La République et la citoyenneté ».• Éducation civique, juridique et sociale, 1^{ère} : thème 1 « Les institutions de la République ».